

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04091

Numéro SIREN : 519 152 391

Nom ou dénomination : MedInBox

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/014636

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/014636**
n° de gestion : **2009B04091**
n° SIREN : **519 152 391 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 12/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

MedInBox - Société par actions simplifiée
20 port Saint-sauveur 31000 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2163370

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	23 955.87	23 955.87		2 081.89	2 081.89	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	21 856.05	21 002.17	853.88	1 682.42	828.54	49.25
	Autres immobilisations corporelles	17 408.81	9 708.89	7 699.92	11 107.39	3 407.47	30.68
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	63 220.73	54 666.93	8 553.80	14 871.70	6 317.90	42.48	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	22 795.97		22 795.97	24 804.35	2 008.38	8.10
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	129 141.24		129 141.24	364 526.60	235 385.36	64.57
	Autres créances	40 000.82		40 000.82	11 367.11	28 633.71	251.90
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	192 589.10		192 589.10	30 627.88	161 961.22	528.80	
Charges constatées d'avance (3)	35 298.56		35 298.56	308.20	34 990.36	NS	
Total III	419 825.69		419 825.69	431 634.14	11 808.45	2.74	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	483 046.42	54 666.93	428 379.49	446 505.84	18 126.35	4.06	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	19 500.00		19 500.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	1 950.00		1 950.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	107 926.37		87 056.18		20 870.19	23.97
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 978.47		20 870.19		18 891.72	90.52	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	131 354.84		129 376.37		1 978.47	1.53	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	757.31		13 016.53		12 259.22	94.18
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 674.82		128 871.17		45 803.65	35.54	
Dettes fiscales et sociales	1 461.00		10 641.77		9 180.77	86.27	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	120 131.52		164 600.00		44 468.48	27.02
	Total IV	297 024.65		317 129.47		20 104.82	6.34
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		428 379.49		446 505.84		18 126.35	4.06

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

297 024.65 317 129.47

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	114 989.77	22 893.00	137 882.77	80 929.76		56 953.01	70.37
Production vendue de biens	181 628.00	100 448.99	282 076.99	137 480.81		144 596.18	105.18
Production vendue de services	105 948.35	61 476.89	167 425.24	131 852.95		35 572.29	26.98
Chiffre d'affaires NET	402 566.12	184 818.88	587 385.00	350 263.52		237 121.48	67.70
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				309.57		309.57	100.00
Autres produits			0.54	0.20		0.34	170.00
Total des Produits d'exploitation (I)			587 385.54	350 573.29		236 812.25	67.55
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			98 912.54	47 953.30		50 959.24	106.27
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			726.77	1 389.98		663.21	47.71
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 008.38	24 804.35		26 812.73	108.10
Autres achats et charges externes *			470 822.98	268 860.83		201 962.15	75.12
Impôts, taxes et versements assimilés			2 064.09	1 399.42		664.67	47.50
Salaires et traitements				7 266.77		7 266.77	100.00
Charges sociales				1 519.43		1 519.43	100.00
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 317.90	7 818.09		1 500.19	19.19
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4.36	148.44		144.08	97.06
Total des Charges d'exploitation (II)			580 857.02	311 551.91		269 305.11	86.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			6 528.52	39 021.38		32 492.86	83.27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	52.25		52.25	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	52.25		52.25	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change	3 613.30	3 204.19	409.11	12.77
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 613.30	3 204.19	409.11	12.77
2. Résultat financier (V-VI)	3 561.05	3 204.19	356.86	11.14
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 967.47	35 817.19	32 849.72	91.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 512.00	4 512.00	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		4 512.00	4 512.00	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		4 512.00	4 512.00	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	989.00	10 435.00	9 446.00	90.52
Total des produits (I+III+V+VII)	587 437.79	350 573.29	236 864.50	67.56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	585 459.32	329 703.10	255 756.22	77.57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 978.47	20 870.19	18 891.72	90.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Procès-verbal de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 26 juin 2018

MEDINBOX - Société par actions simplifiée au capital de 19 500 €,
Siège social, 20, Port Saint Sauveur à Toulouse (31000),
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro
SIRET 51915239100024

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, à 18 heures, les actionnaires se sont réunis au 20 Port Saint Sauveur à Toulouse en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Sont présents :

- **La société NEXT MEDIA FACTORY, SARL** au capital de 10 000 euros dont le siège social est à Toulouse 20, Port Saint Sauveur immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Toulouse sous le numéro 507 575 892, détenant **135 actions de Medinbox** et représentée par Monsieur Nicolas Gausserand, gérant, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

- **La société Clinique Pasteur, SA** au capital de 1 576 736 euros, dont le siège social est à Toulouse 45 avenue de Lombez immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 550 801 195, **détenant 60 actions de Medinbox** et représentée par Monsieur Dominique Pon, Directeur, déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Le présent procès-verbal comporte :

- le résultat de chaque vote;
- le texte de chaque délibération.

1°) Rappel de l'ordre du jour

- Rapport de gestion du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

2°) Feuille de présence

Les actionnaires présents ont signé la feuille de présence. Il est constaté que les actionnaires votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

3°) Résumé des débats

L'Assemblée Générale discute des points divers énoncés dans la convocation à la présente assemblée.

4°) Élection du bureau de l'assemblée

A été élu à la majorité des voix en tant que Président de l'assemblée, Monsieur Gausserand.

A été élu à la majorité des voix en tant que secrétaire, Monsieur Gausserand.

D'après la feuille de présence, les actionnaires présents totalisent un nombre de voix suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur Gausserand, Président, déclare la séance ouverte.

5°) Adoption des résolutions

Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;**
- **Rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;**
- **Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;**
- **Quitus au Président ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;**
- **Pouvoirs à conférer ;**
- **Questions diverses.**

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- **un exemplaire de la convocation des actionnaires;**
- **la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes;**
- **les statuts de la Société ;**
- **la feuille de présence à l'assemblée ;**
- **l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;**
- **le rapport de gestion du Président ;**
- **le tableau des résultats financiers des trois derniers exercices ;**
- **le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;**
- **le texte des résolutions proposées à l'assemblée.**

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées à tous les actionnaires et au commissaire aux comptes, huit jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidence.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire **1 978,47 euros**.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à **1 978,47 euros**:

Le solde en totalité au compte "autres réserves"	1 978,47 euros
Lequel s'élèverait ainsi à 109 904,84 euros.	

Total égal au bénéfice de l'exercice	1 978,47 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

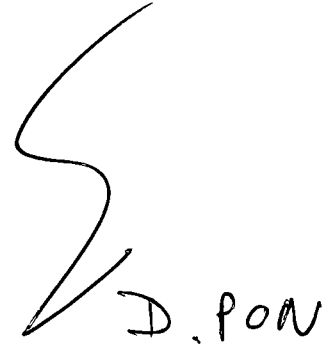
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

❧❧❧

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping curve that descends into a checkmark-like shape. Below the signature, the initials "D. POA" are written in a simple, blocky font.

Agence de Toulouse
2 rue des Feuillants - Boîte Postale 97606
31076 Toulouse cedex 3
Tél : 05 61 77 08 77
Fax : 05 61 59 49 44

S.A.S. MEDINBOX

20, Port Saint-Sauveur
31000 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés de la société MEDINBOX,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDINBOX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société MEDINBOX à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulouse, le 11 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

**EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest
Bruno PALMADE**



ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017



Exco
Fiduciaire du Sud-Ouest

Agence de Toulouse
2 rue des Feuillants - Boîte Postale 97606
31076 Toulouse cedex 3
Tél : 05 61 77 08 77
Fax : 05 61 59 49 44

SAS MEDINBOX

20, Port Saint-Sauveur
31000 TOULOUSE

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017**

D. Audouard, S. Badre-Planchand, M. Bonneel, S. Bourget, D. Brettes, V. Cardonne, A. Daidé, J.C. Dalis, S. Dartiguelongue, P. Degano, C. Dubosc, J.M. Ferrando, P. Fund, M. Galibert, P. Gardères, E. Guillot-Thillet, J.F. Hollander, P. Laborde, M. Laclau-Lacrouts, P. Lafargue, M. Larrouquis, I. Marcou, J.C. Marcou, B. Martin, F. Morvand, B. Palmade, C. Pruet, C. Saint-Guily, J.L. Salha, D. Sarre, V. Touya-Leroux, D. Vallet, M. Vicériat, M. Villenave

SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes

Capital de 1 934 760 € - Siège social : 2 rue des Feuillants - BP 97606 - 31076 Toulouse cedex 3 - RCS Toulouse 540 800 406





EXCO

Fiduciaire du Sud-Ouest

Agence de Toulouse
2 rue des Feuillants - Boîte Postale 97606
31076 Toulouse cedex 3
Tél : 05 61 77 08 77
Fax : 05 61 59 49 44

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société « MEDINBOX SAS », nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission :

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

A Toulouse, le 11 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes

EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest
Bruno PALMADE

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS MEDINBOX** Néant *

Adresse de l'entreprise **20 Port Saint-Sauveur** **31000 TOULOUSE**

Numéro SIRET * **5 1 9 1 5 2 3 9 1 0 0 0 2 4**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	23 956	2 082		
	Immobilisations corporelles *	028	030	39 265	12 790	8 554	
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048	63 221	14 872	8 554	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	22 796	24 804	22 796	
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	129 141	364 527	129 141	
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	074	40 001	11 367	40 001	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	192 589	30 628	192 589	
	Charges constatées d'avance *	092	094	35 299	308	35 299	
		Total II	096	098	419 826	431 634	419 826
	Total général (I+II)	110	112	483 046	446 506	428 379	

				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	19 500	19 500			
	Ecart de réévaluation	124	124					
	Réserve légale	126	126	1 950	1 950			
	Réserves réglementées*	130	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	107 926	87 056			
	Report à nouveau	134	134					
	Résultat de l'exercice	136	136	1 978	20 870			
	Provisions réglementées	140	140					
		Total I	142	142	131 355	129 376		
		Total II	154	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	174 675	128 871			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	757	23 658	2 218		
	Produits constatés d'avance	174	174	120 132	164 600			
		Total III	176	176	297 025	317 129		
	Total général (I + II + III)	180	180	428 379	446 506			

QUADRANTUS Informatique

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
		SAS MEDINBOX		3 1 1 2 2 0 1 7							3 1 1 2 2 0 1 6						
A - RÉSULTAT COMPTABLE																	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	137 883						80 930						
	Production vendue	biens	215	214	282 077						137 481						
		services *	217	218	167 425						131 853						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222												
	Production immobilisée *				224												
	Subventions d'exploitation reçues				226												
	Autres produits				230	1						310					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	587 386						350 573					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	98 913						47 953					
	Variation de stock (marchandises) *				236												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	727						1 390					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	2 008						(24 804)					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	470 823						268 861					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 030)			244	2 064						1 399					
	Rémunérations du personnel *				250							7 267					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252							1 519					
	Dotations aux amortissements *				254	6 318						7 818					
	Dotations aux provisions				256												
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	4						148						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260														
Total des charges d'exploitation (II)				264	580 857						311 552						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	6 529						39 021						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	52											
	Produits exceptionnels (IV)				290												
	Charges financières (V)				294	3 613						3 204					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	300							4 512					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348													
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	989						10 435						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	1 978						20 870						
B - RÉSULTAT FISCAL				312	1 978						314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318													
	Provisions non déductibles *			322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	989												
	Divers * , dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249	(Part de loyers dispensés de réintégration)						251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999													
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997													
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octes A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 nonadecies)		990	350							
	Divers ZFA (44 quatuordecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346											
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655													
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	2 967						354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356													
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	2 967						372						

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS MEDINBOX**Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	23 956	412		414		416	23 956	23 956
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	21 856	442		444		446	21 856	21 856
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	17 409	472		474		476	17 409	17 409
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
	TOTAL	490	63 221	492		494		496	63 221	63 221
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
	Immobilisations incorporelles	500	21 874	502	2 082	504		506	23 956	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	20 174	532	829	534		536	21 002	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	6 301	562	3 407	564		566	9 709	
	TOTAL	570	48 349	572	6 318	574		576	54 667	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591			
	TOTAL				596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS MEDINBOX**

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques matériel et outillage	730		735			4			
Inst. générales agenc. am. divers	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORT (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transport)		800	<input type="checkbox"/>		
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374	56 639		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	104 431		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

Page 15

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS MEDINBOX		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	587 385	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	587 385	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		1
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	99 639	
Variation négative des stocks	145	2 008	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	459 708	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	561 360	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	26 026
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	26 026	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	587 385	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	01/01/2017	160
Date de cessation		31/12/2017	
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du CG1)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7 N° SIRET 5 1 9 1 5 2 3 9 1 0 0 0 2 4
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MEDINBOX
ADRESSE (voie) 20 Port Saint-Sauveur
CODE POSTAL 31000 VILLE TOULOUSE

Table with 4 columns: Description, Code, Value, Code. Row 1: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE, 901, 2, NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES, 902, 195. Row 2: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE, 903, NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES, 904.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique 54 Dénomination NEXT MEDIA FACTORY
N° SIREN (si société établie en France) 507575892 % de détention 69.23 Nb de parts ou actions 135
Adresse : N° 20 Voie Port Saint Sauveur
Code postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination CLINIQUE PASTEUR
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 30.77 Nb de parts ou actions 60
Adresse : N° 5 Voie Avenue de Lombez
Code postal 31300 Commune TOULOUSE Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
SI vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)			SI vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD		
SI une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS MEDINBOX		20 Port Saint-Sauveur	
SIRET	5 1 9 1 5 2 3 9 1 0 0 0 2 4	31000 TOULOUSE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres activités informatiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	2 967	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotés Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.Impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.Impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	I	Nom et adresse du conseil:
Philippe CONTE - Frantz MIRAL 116 Route d'Espagne Hélios 3 Boîte aux lettres 325 31100 TOULOUSE Tél: 05.34.312.312		Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 16/04/2018 Lieu: TOULOUSE
Tél:	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
	Signature GAUSSERAND NICOLAS

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

